



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 6 février 2012**

**Etaient présents** : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, COGNE Michel, DUBOIS-SEVENIER Danielle, BEVAND Monique, COLLETAZ Corinne, CARRICO Paulo, BERSET Patrick, HUGONNET Sylvie, CLEMENT Edith, CUISINIER-BOMBOY Catherine, GANEVAL Matthias, NOVAKOSKI Yvan, PEOTTA Alain, PALAZZI Ovidio, DEL CIANCIO Aurélie.

**Absent excusé** : Mme PETIT Christelle, M. BEJANNIN Daniel.

## **PRESENTATION DE L'ANIMATEUR POUR LE SERVICE D'ANIMATION PERISCOLAIRE**

Mme Dubois présente Johan Magar, animateur qui a pris ses fonctions le 1er février. Pendant les vacances de février, il organisera 4 soirées au cours desquelles le fonctionnement, les activités proposées, les tarifs des animations des mercredis seront présentés aux enfants et aux parents, puis une soirée « jeux de société » pour enfants et parents. Les activités proprement dites débiteront le mercredi 29 février.

## **COMPTE RENDU DE L'OPERATION « CŒUR DE VILLAGE »**

La situation actuelle fait apparaître au 31 décembre 2011, un montant de 717 356.43 € de dépenses et 358 302.45 € de recettes. Les projections pour l'avenir intègrent la vente de la SHON, surface figurant sur le permis de construire des bâtiments conforme au projet qui a été adopté par le conseil (1 bâtiment avec 15 logements et 5 maisons individuelles), et la réalisation de l'aménagement de la voirie du cœur de village.

Les dépenses incluant les frais financiers, la rémunération de Novade, les études et travaux sont estimées à 263 937 €. Les recettes comprenant la vente de la SHON et les subventions se montent à 223 960 €. La participation de la commune pour équilibrer l'opération serait de 399 031.67 €. La commune ayant déjà versé une avance de 197 856.36 €, la somme due par la commune à la fin de l'opération sera de 201 175 €.

A cela il faut ajouter le complément pour l'aménagement de l'accès reliant le cœur de village à la rue du commerce.

## **LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Ce logement, située dans le bâtiment de la mairie est libre, il a été proposé à Johan Magar, animateur du service d'animation périscolaire.

Le conseil fixe le montant du loyer et accorde une remise de 130 € par mois à M. Magar pendant la durée de son contrat à durée déterminée, dont la durée hebdomadaire de travail de 27 heures, soit jusqu'au 31 août 2012.

## **CENTRE DE LOISIRS**

Le centre de loisirs fonctionnera les mercredis après-midis pendant la période scolaire et une semaine aux vacances de Pâques pour les jeunes de 8 à 16 ans, puis 3 semaines en juillet pour les enfants de 6 à 12 ans.

Les tarifs sont fixés comme suit :

Par famille	Quotient familial inférieur ou égal à 735			Quotient familial supérieur à 735		
	Pâques	Eté : 2 semaines	Eté : 3 semaines	Pâques	Eté : 2 semaines	Eté : 3 semaines
1er enfant	25 €	82 €	107 €	26 €	85 €	110 €
2ème enfant	20 €	66 €	76 €	21 €	69 €	80 €
3ème enfant		41 €	46 €		44 €	49 €

## **VOIE VERTE**

Lors d'une rencontre en mairie, le projet de tracé de la « voie verte » a été présenté. En fait il ne s'agira pas d'une voie verte, mais de tronçons « voie verte » (sans véhicules motorisés) et d'autres en voie partagée.

Dans le projet, la voie arrive de Bellignat en longeant la voie ferrée sur la digue puis emprunte le rue du chemin de fer et la route de Jargeat pour rejoindre Montréal.

Le tracé sur la digue ne semble pas opportun, il est proposé de passer sur le chemin qui longe l'autoroute, de rejoindre la route de Groissiat vers le point d'appui puis la route de Jargeat. Pour cela la route de Groissiat devra être aménagée.

Le conseil municipal refuse que le chemin qui relie Jargeat à Montréal soit interdit aux véhicules motorisés.

## **TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS**

La commune peut s'engager dans la transmission en sous-préfecture par voie électronique de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture. Un protocole d'accord a été signé entre le Centre de gestion de l'Ain et l'Association ADULLACT aux termes duquel cette dernière met à disposition du Centre de gestion et de ses collectivités affiliées un certain nombre de ressources et de services en ligne pour cette dématérialisation. Le conseil décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, et signe le contrat de souscription pour la signature numérique.

## **QUESTIONS DIVERSES**

→ Lors des vacances scolaires, l'agent qui effectue le ménage à l'école primaire ne peut continuer à assumer seul le gros ménage. Elle doit, entre autres tâches lourdes, déplacer les tables pour lessiver sols et murs puis tout remettre en place. Un emploi saisonnier est créé pour 8 h aux petites vacances et 15 h aux vacances d'été.

→ La CCO souhaite lancer une nouvelle « opération façades ». Il s'agit d'aider les propriétaires pour rénover leur façade. La commune émet un accord de principe pour la grande rue et la rue du commerce.

→ Projections pour le budget : la somme de 450 000 € par an peut être dégagée pour des investissements. Peuvent être prévus pour 2012 à 2014 : la construction de la maison des associations, la rénovation de la salle des fêtes, le changement de matériel (tracteur, épareuse), mur de soutènement rue de la Lésine, voirie de la rue du Crêt Béni. Pour la suite resteraient la rue de la Bierle, l'enfouissement des réseaux à Evron, trottoirs à l'Orée du bois.

→ Salle des fêtes : 6 architectes ont été reçus pour présenter leur projet de rénovation et d'aménagement de la salle des fêtes. Le montant des travaux pourrait atteindre 450 000 €. Le conseil continue dans ce projet. Cette rénovation, à condition de prévoir une isolation pour le bruit, améliorera la place de la mairie. Ces travaux étant prévus en plusieurs tranches, il faudra bien savoir la destination qui sera donnée à l'étage afin de bien prévoir l'agencement de l'ensemble.

→ La version du schéma de coopération intercommunale, soumise par M. le Préfet à l'avis des communes le 17 mai 2011, a été adoptée le 19 décembre 2011 par arrêté préfectoral. En ce qui concerne le regroupement de 4 communautés (CCO, Nantua, Monts Berthiard et Combe du lac) les élus devront, au cours de l'année 2012, s'accorder sur un pacte communautaire pour une mise en œuvre en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant de question, M. le Maire lève la séance à 20 h 35.

Martignat le 9 février 2012  
Guy Jacquot, Maire,

Les délibérations afférentes  
à cette réunion peuvent être  
consultées en mairie pendant  
les heures de permanence.